

Versailles, le 26 avril 2022

Le Département des Yvelines développe le vélo du quotidien : 62 M€ budgétisés et 1 350 km de réseau continu prévu pour 2027

Lors de sa séance départementale du 22 avril dernier, le Département des Yvelines a adopté un ambitieux plan vélo 2022-2027. Durant 5 ans, 62 M€ seront consacrés au développement d'un réseau cyclable structurant, continu et sécurisé. Les objectifs : poursuivre la politique cyclable engagée dès 2006 dans le département et faciliter la mobilité du quotidien des Yvelinois en concertation avec les collectivités et représentants des usagers.

« Acteur légitime des mobilités à travers son réseau routier et garant de la cohérence territoriale, le Département des Yvelines s'est engagé dans une politique cyclable forte dès 2006. Avec le nouveau « Plan vélo », il s'agit d'asseoir la place du vélo dans les déplacements du quotidien et ainsi, d'offrir une réelle alternative à la voiture » souligne Pierre Bédier, président du Conseil départemental des Yvelines.

Encourager la pratique du vélo quotidien, de loisirs et sportif

L'objectif principal de la nouvelle politique « vélo » du Département des Yvelines : disposer d'un réseau cyclable structurant, continu et sécurisé. Afin d'encourager la pratique cyclable, le Département élargit son action et se fixe plusieurs objectifs opérationnels volontaristes d'ici 2027 dont :

- l'achèvement de la véloroute « La Seine à Vélo » et le développement de l'attractivité touristique des deux autres véloroutes nationales (la Véloscénie Paris Le Mont Saint-Michel et l'Avenue Verte London Paris®),
- l'aménagement des axes régionaux « RER-V », en lien avec les départements voisins,
- la desserte des sites des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024,
- la réalisation de franchissements aux points d'interruption du réseau cyclable,
- l'accessibilité aux établissements scolaires à vélo dans un rayon adapté à la carte scolaire,
- l'accessibilité des gares à vélo dans un rayon adapté dont notamment les gares du secteur rural,
- la continuité des itinéraires structurants prioritairement dédiés à la mobilité du quotidien,
- la garantie d'une offre qualitative de services (Marque nationale « Accueil Vélo », stationnements sécurisés, haltes vélo),
- l'aménagement d'espaces de loisirs et de sport.

Le réseau cyclable yvelinois, qui comptabilise aujourd'hui 1 120 km, devrait atteindre, d'ici 2027, 1 350 km, puis 1 600 km à terme (post 2027). Pour ce faire, le Département consacrera 50 M€, entre 2022 et 2027, aux aménagements de liaisons douces.

12 M€ pour aider les collectivités Yvelinoises à aménager le réseau cyclable

Le réseau cyclable structurant comprend environ 300 km dont l'aménagement incombe à d'autres collectivités territoriales. Le plan vélo départemental des Yvelines 2022-2027 vise aussi à démultiplier l'action locale par la mise en place de subventions pour les collectivités afin qu'elles

complètent, par une offre locale, le maillage structurant départemental. Le dispositif d'aides initialement voté en 2019 est ainsi adapté :

- en doublant le montant moyen consacré aux subventions en matière de liaisons douces (environ 1 M€ par an aujourd'hui) sur 2022-2027 soit 12 M€ pour la période,
- en supprimant le plafond actuel de 500 000 € de subvention accordée par intercommunalité et par an,
- en adoptant un nouveau dispositif d'aides aux projets locaux de circulations douces adossé au plan vélo départemental 2022-2027, et un nouveau schéma directeur cyclable structurant associé ainsi qu'un nouveau règlement d'attribution des subventions.

